



Protection de l'Information Digitalisée

Jérémy JULLIENNE, Wareine-Kyndra KANA-ZEBAZE, Mickael LAMOTTE, Clément LEFEVRE

Encadré par M. Jean-Guy SAYOUS - IATIC5 2019-2020

Sommaire

- ▶ Problématique
 - ▶ Information Digitalisée
 - ▶ Protection de l'Information Digitalisée
- ▶ Législation
 - ▶ En France et en Europe
 - ▶ Dans le monde
- ▶ Solutions mises en place
 - ▶ Mise en conformité
 - ▶ AIPD
 - ▶ Privacy by Design et Privacy by Default
- ▶ Open Data
- ▶ Limites
 - ▶ Violation de données
 - ▶ Enjeux de souveraineté
- ▶ Conclusion



Problématique Information Digitalisée

3

- ▶ Information digitalisée
 - ▶ Sous forme numérique et électronique stockée, manipulée et affichée par des outils informatiques
 - ▶ Vise à capturer des éléments du monde physique à des fins technologiques
 - ▶ Donnée à caractère personnel
 - ▶ Se rapportant à une **personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement**, ...
 - ▶ ... qui doit en conserver la maîtrise
 - ▶ En 2020 : 40 000 milliards de Go de données
 - ▶ 90% des données actuelles créées ces deux dernières années
 - ▶ 1.7 Mo/internautes générés chaque seconde
 - ▶ **Comment garantir à une personne la maîtrise de ses données personnelles ?**



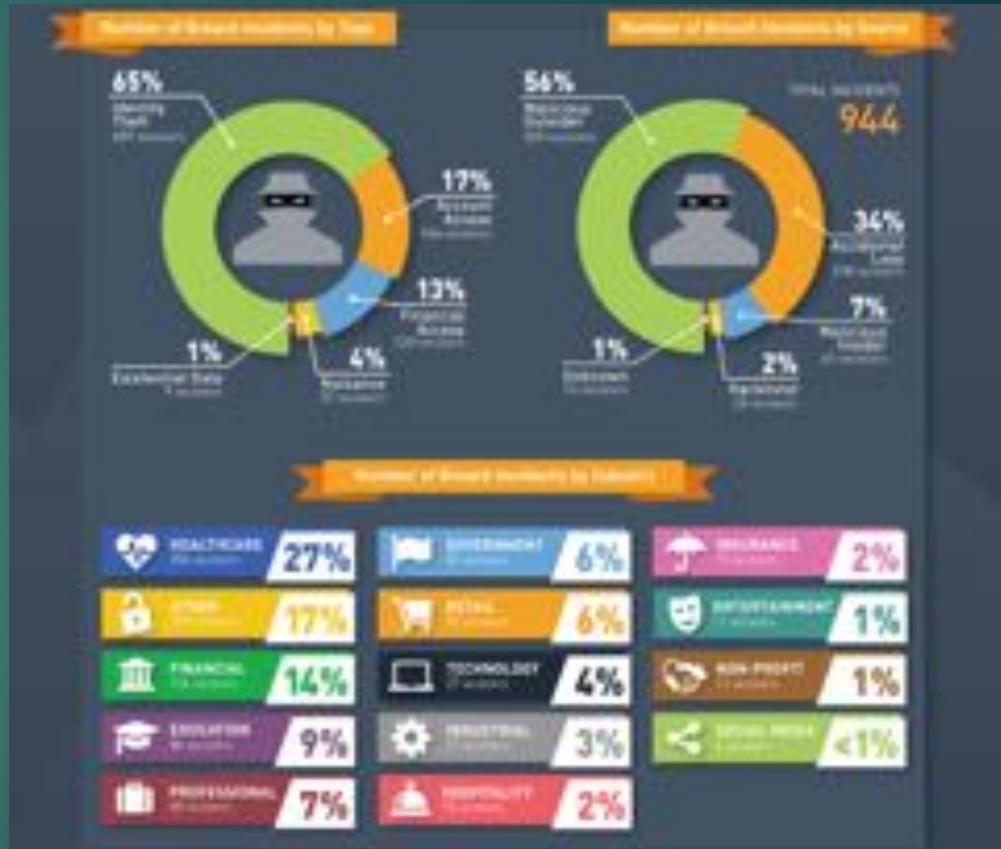
Source: DOMO, Data Never Sleeps 7.0 (2019)

Problématique

Protection de l'Information Digitalisée

- ▶ 4.1 Mds d'enregistrements de données compromis (2019)
- ▶ Un vol d'identité toutes les 2 secondes dans le monde
- ▶ **Les moyens mis en œuvre suffisent-ils à garantir la protection des données ?**

- ▶ +12% d'infections d'entreprises (2018)
 - ▶ +11% des failles de sécurité (depuis 2017)
 - ▶ +64% des failles de sécurité (depuis 2014)
 - ▶ Secteurs de la santé et de la finance les plus impactés
- ▶ **Quels sont les enjeux pour les entreprises, et comment sont-elles impactées dans leurs pratiques ?**



Source: Gemalto, The reality of data breaches (2018)

Législation

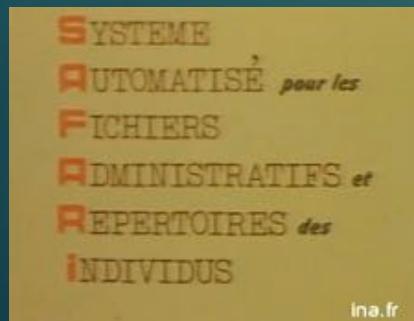
En France et en Europe



1973

1974

- Projet SAFARI



1978

- Loi informatique et libertés
- Création de la CNIL



2004

- Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

2016

- Loi pour une République numérique (Lemaire)



- RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données)



Législation

En France et en Europe



Acteurs :



En 1 an (mai 2018 – mai 2019) :

11 900 (+30%)
plaintes en France

2 044
notifications de violations
de données en France

19 000+
DPOs (délégué à la
protection des données)

143 376
plaintes en Europe

89 271
notifications de violations
de données en Europe

8.1M
visites sur le site
de la CNIL

Législation Dans le monde

7



iapp



Solutions mises en places

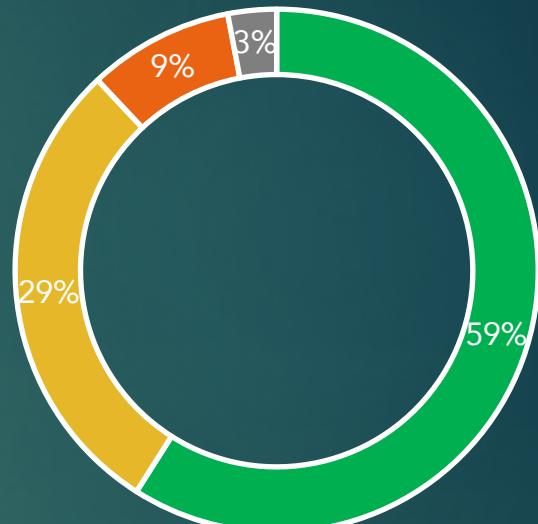
Mise en conformité de l'existant

8

Démarche :

- 1 • Cartographier tous les traitements de données
- 2 • Vérifier les spécificités et dispenses propre à l'activité ou au statut de l'établissement
- 3 • Analyser chaque traitement en profondeur
• Vérifier sa conformité avec le RGPD
- 4 • Tenir un registre référençant les différents traitements
- 5 • Prendre en compte l'évolution
• Assurer le maintien de mise en conformité

Conformité des entreprises avec le RGPD



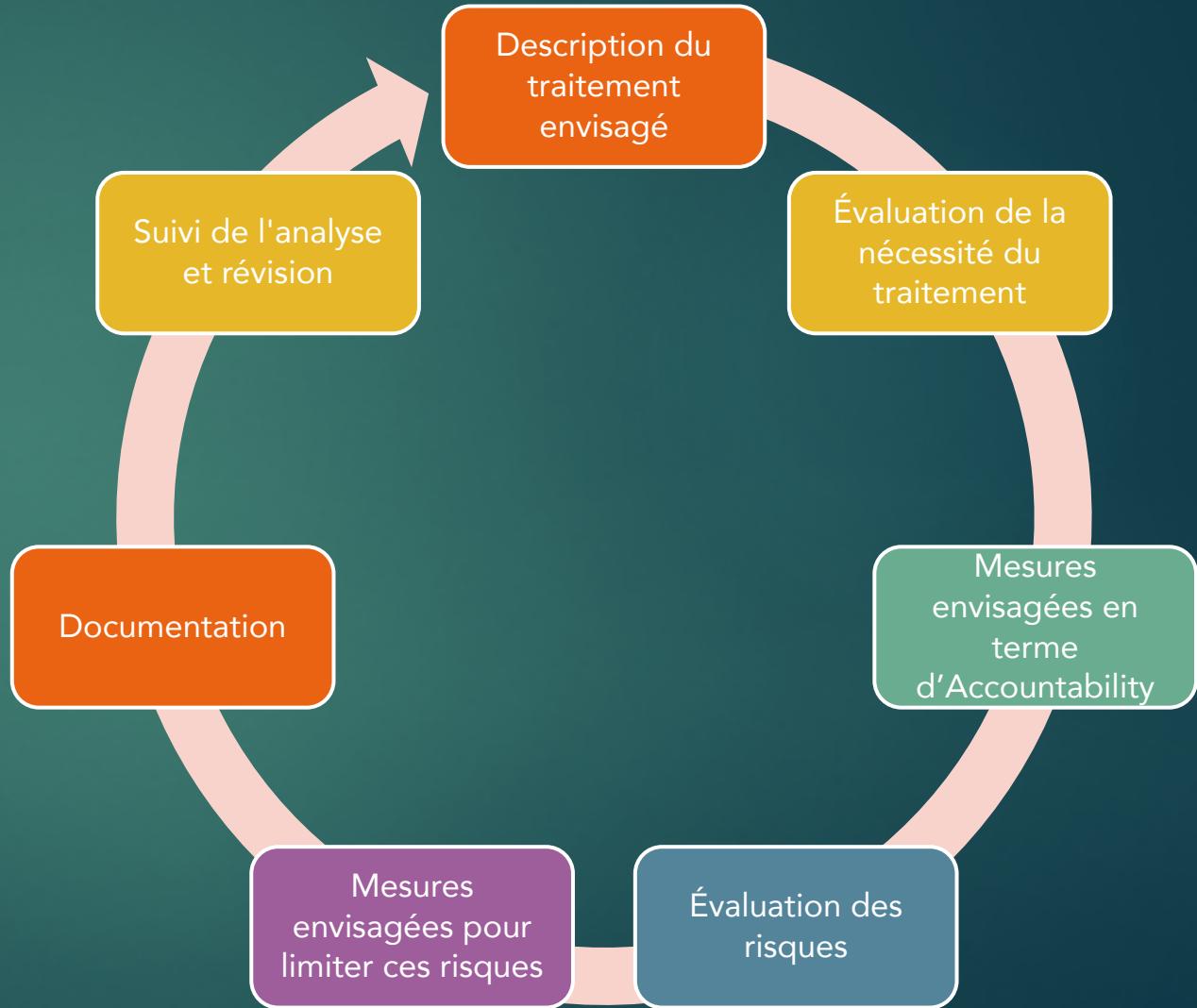
- Conforme RGPD
- Estime être en conformité courant 2020
- Estime être en conformité dans plus d'un an
- Non concernée par le RGPD

Source: Cisco 2019 Data Privacy Benchmark Study,
(3206 entreprises interrogées)

Solutions mises en places

AIPD (Analyse d'Impact pour la Protection des Données)

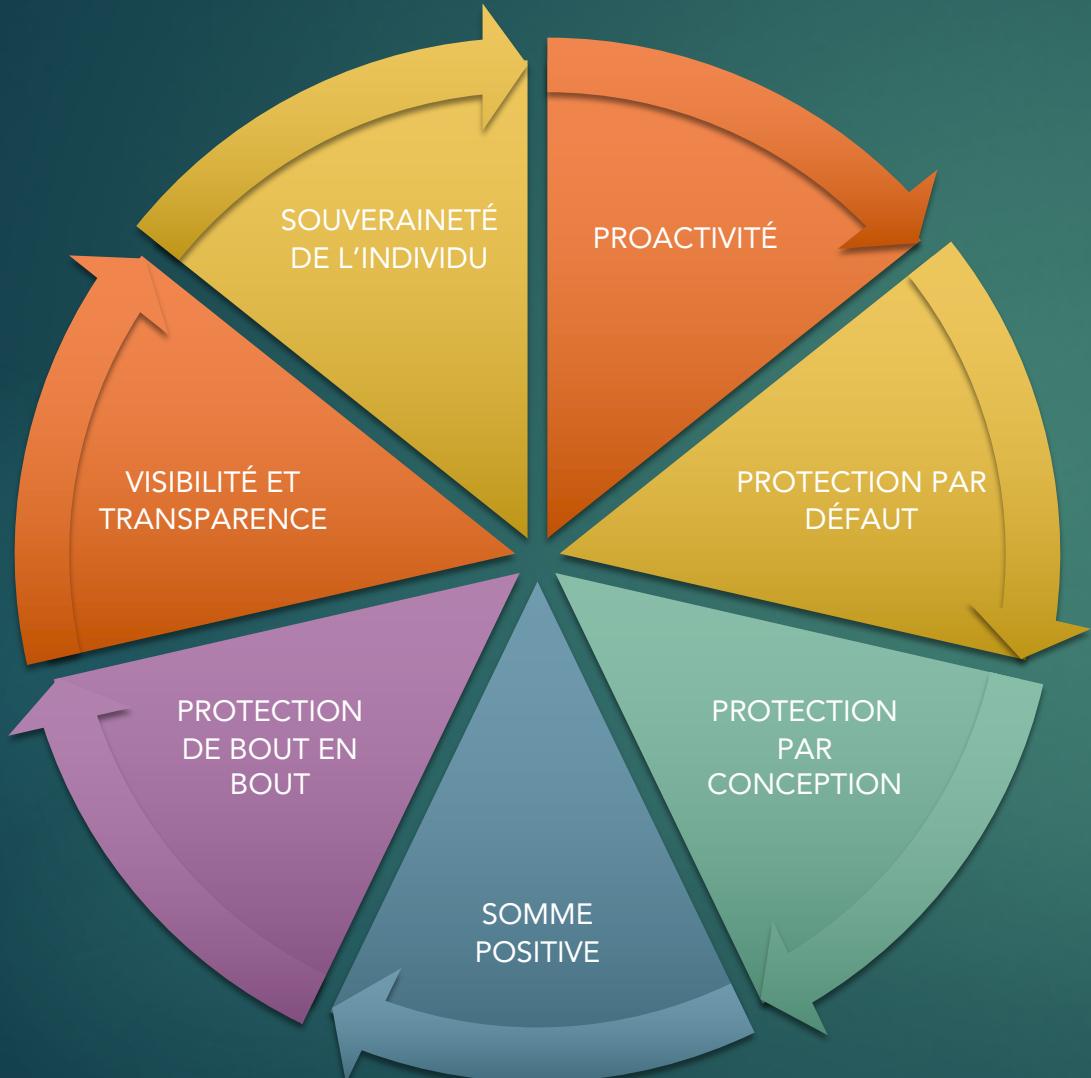
- ▶ Critères nécessitant une AIPD
 - ▶ Systèmes de notation ou d'évaluation
 - ▶ Prise de décisions automatisées
 - ▶ Suivi systématique des personnes
 - ▶ Traitement des données sensibles
 - ▶ Traitement des données à grande échelle
 - ▶ Traitement des données de personnes vulnérables
 - ▶ Traitement de données croisées
 - ▶ Transfert de données hors UE
- ▶ Transmission de l'AIPD à la CNIL
 - ▶ Si des risques élevés persistent
 - ▶ Si la loi soumet le traitement à une autorisation préalable



Solutions mises en places

Privacy by Design et Privacy by Default

10



Mise en œuvre



Open Data

Incompatible avec le RGPD ?

11

- ▶ Données publiques, libre d'accès, d'utilisation et de partage

DISPONIBILITÉ ET ACCÈS



RÉUTILISATION ET
REDISTRIBUTION



PARTICIPATION
UNIVERSELLE



- ▶ Considérer l'information publique comme un bien commun
- ▶ Concilier Open Data et RGPD ?

ANONYMISATION



Données

- ✓ Le RGPD ne s'applique plus aux données anonymes
- ✗ Pratique relativement coûteuse
- ✗ Utilité de certaines données anonymes réduites

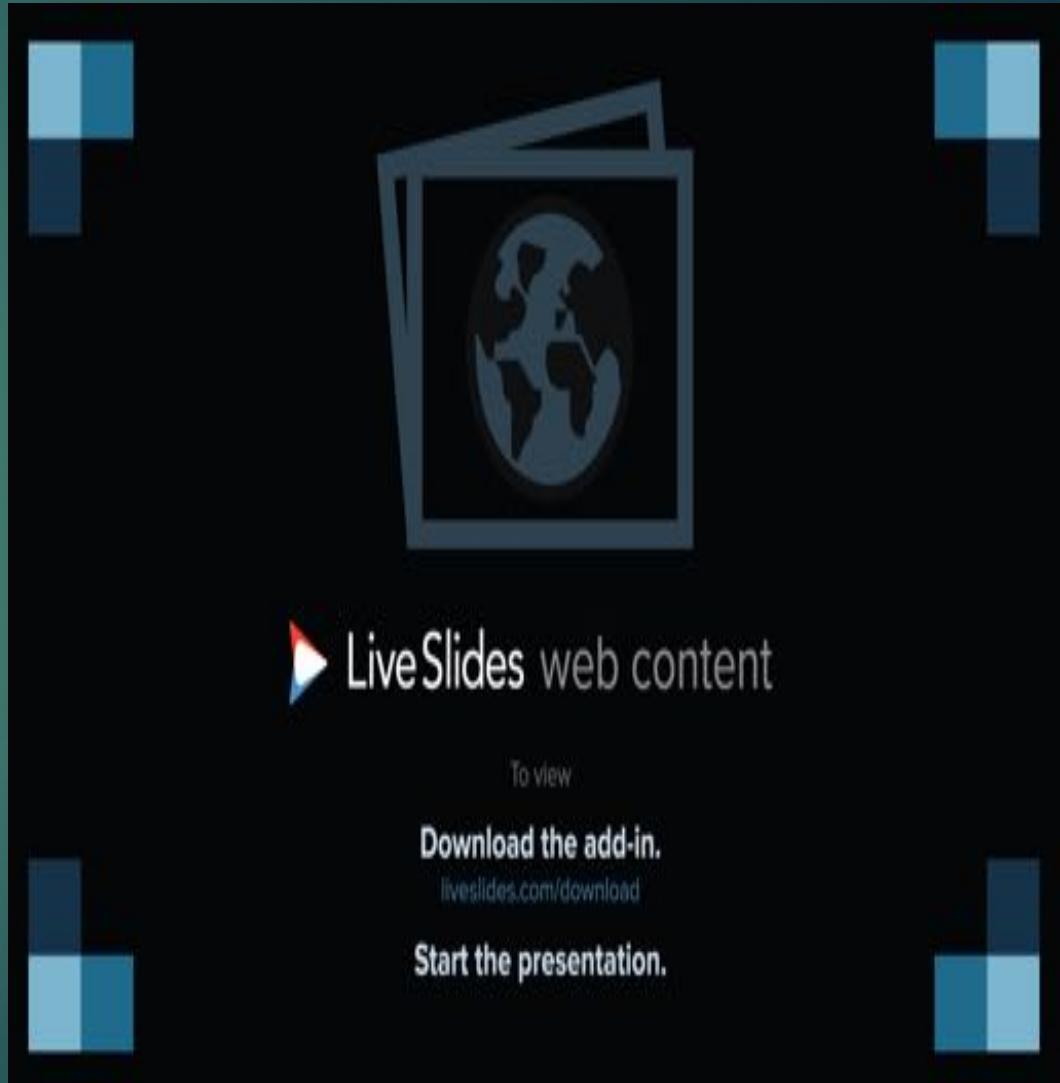
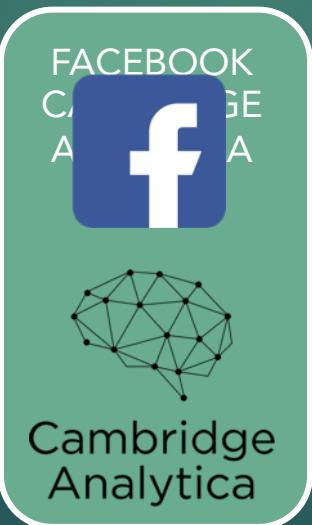
DISTINGUER DES GROUPES D'UTILISATEURS

1. Service émetteur de l'administration
2. Administration émettrice
3. Autre administration (locale/nationale)
4. Ré-utilisateurs habilités
5. Autres utilisateurs

Limites

Violations de données personnelles

- ▶ Violation de la sécurité, accidentelle ou illicite, entraînant
 - ▶ La destruction ou la perte
 - ▶ L'altération
 - ▶ La divulgation, ou l'accès non autorisé
- ▶ Exemples :



Limites

Enjeux de souveraineté

13

ÉTATS-UNIS



- ▶ 85% des DCP mondiales
- ▶ Capital de \$4 200 Mds
- ▶ Extraterritorialité
 - ▶ Patriot Act (octobre 2001)
 - ▶ Cloud Act (mars 2018)

UNION EUROPÉENNE



- ▶ Encore peu d'acteurs de poids
- ▶ Cadre de protection des DCP
 - ▶ RGPD (mai 2018)

CHINE



- ▶ 800 M d'internautes
- ▶ Capital de \$950 Mds
- ▶ Cyber-dictature
 - ▶ Loi sur le renseignement national (2017)
 - ▶ Entreprises sous contrôle du gouvernement

Conclusion

- ▶ Le cyberespace est un lieu de pouvoir
 - ▶ Affrontements : Intérêts Privés v. Régions v. États
 - ▶ Guerre économique entre grandes puissances
- ▶ L'Europe doit agir souverainement
 - ▶ Redessiner un internet mondial respectueux des libertés individuelles
- ▶ 4 priorités pour la souveraineté numérique
 - ▶ Formation et éducation
 - ▶ Norme européenne
 - ▶ Concurrence loyale et libre circulation des données
 - ▶ Financement
- ▶ Face aux GAFAM, nos données sont notre liberté



Qwant



DuckDuckGo



Merci pour votre
attention.